

R E S O L U T I O N

L'Assemblée Générale de l'Association des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme, après avoir délibéré, notamment au sujet de la loi du 25 février 1950 concernant l'indemnisation des dommages de guerre et du récent projet de loi gouvernemental portant fixation du supplément de pension à allouer aux victimes de la guerre ou à leurs ayants droits en cas d'invalidité ou de décès précoces, et après avoir entendu les délégués des sections de l'Association des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme réunis en congrès national ordinaire à Esch s/Alzette, le 3 juin 1973, qui approuvent et soutiennent le Comité Central dans sa laborieuse et pénible tâche à la recherche de solutions équitables aux multiples problèmes qui sont les conséquences de l'enrôlement forcé de 20.000 jeunes Luxembourgeois aux services militaires et para-militaires de l'occupant allemand pendant la dernière Guerre Mondiale,

Constate que les efforts inlassables, développés durant plus d'un quart de siècle en vue de la défense des intérêts moraux et matériels de ses ressortissants, n'ont débouché que sur de très fragmentaires résultats;

regrette qu'aucune instance politique n'ait oeuvré avec la fermeté requise pour apporter une solution définitive à un problème national, tel l'enrôlement forcé de nationaux luxembourgeois qui fut une flagrante violation du droit des gens et un crime de guerre exigeant réparation;

enregistre avec amertume l'échec accablant des négociations bilatérales entre le Grand-Duché et la République Fédérale d'Allemagne entamés en janvier 1970 pour liquider le contentieux visé ci-devant;

s'oppose contre toute visite officielle de personnalités allemandes haut placées au Grand-Duché;

invite le Gouvernement luxembourgeois, face à la nouvelle situation - résultat de l'échec des négociations avec la République Fédérale d'Allemagne - à régler immédiatement, sur le plan national, l'indemnisation des Victimes du Nazisme Enrôlés de Force;

approuve, quant au principe, le projet de la loi gouvernemental portant fixation du supplément de pension à allouer aux victimes de la guerre ou à leurs ayants droit en cas d'invalidité ou de décès précoces;

propose la suppression de l'article 6 a) dudit projet de loi;

enjoint au Gouvernement et aux Députés de prendre leur responsabilité et de contribuer aussi bien à la réalisation du projet de loi ayant trait à une retraite anticipée qu'à la modification de la loi du 25 février 1950;

rappelle au Ministre de la Santé Publique la demande du 9 mars 1973 en vue d'accorder à toutes les victimes de la dernière Guerre Mondiale la facilité d'avoir recours à un diagnostic général dans les centres hospitaliers du pays et à l'étranger.

Assemblée Générale des Délégués de l'Association
des Enrôlés de Force V.d.N.

Congrès National dum 7 mai 1978

dans la Salle de la Commune à Hosingen.

R A P P O R T de C A I S S E au 31.12.1977.

R E C E T T E S 1977

1) Cotisations et abonnements au " SACRIFIÉS "	552.120
2) Vente Insignes et Rubans en Argent	1.145
3) Intérêts en banque	13.750
4) Dons	1.200
5) Divers remboursements et entrées conc. la Fédération	4.900
Total :	573.115
6) Report à nouveau: 168.794 + 50226	219.020
Totaux des recettes suivant livre de caisse :	792.135

D E P E N S E S 1977

1) Cotisations et abonnements virés à la Fédération:	350.000
2) Frais de bureau: téléphone-timbres-port etc.	5.043
3) Imprimés	28.951
4) Gerbes et fleurs	3.300
5) frais d'organisations, réceptions et congrès	7.280
6) divers transferts et retours, extournés	4.570
Total	399.144
Excédent brut de l'exercice:	392.991
Redû envers la Fédération au 31.12.77	290.200
Disponible à la fin de l'exercice :	102.791
Disponible à la fin de l'exercice précédent : ./.	124.960
Résultat de l'exercice 1977	Mali 22.169

Total des fonds de l'Association avec soldes des comptes
au 31.12.1977

Caisse :	189.405	Fonds d'Action:	
G.C.P.31324	203.586	GCP. 21049	27.420
Caisse d'Ep. à terme	200.000		
	<u>592.991</u>		
./. redû Fed.	<u>290.200</u>		
Avoir au 31.12.77	302.791		

Dressé, vérifié et certifié exact
à Pétange, le 30 avril 1978

le trésorier :